



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-082

**PNR : Programme LEADER  
désignation de représentants  
GAL**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

### ***Siégeaient à l'Assemblée,***

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 12 JUILLET 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 35**

**votants : 42**

**DATE DE CONVOCATION**

**4 JUILLET 2017**

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- \* Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

### ***Pouvoirs :***

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur DERODE Jean-Jacques (Senlis)  
\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame GORSE-CAILLIOU Isabelle (Senlis)  
ID 060-200066975-20170712-DEL2017CC06082-DE

***Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

***Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé

Le Président expose que le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR) a déposé un dossier de candidature auprès de la Région de Picardie, devenue Hauts-de-France, pour animer un programme LEADER.

Le programme LEADER est administré par un conseil de programmation appelé GAL (Groupement d'Actions Locales) comprenant 50% de personnes publiques et 50% de personnes privées, associatives ou parapubliques.

Ce GAL aura pour objet principal de retenir les dossiers et d'attribuer les aides financières du LEADER provenant des fonds européens FEADER.

La CCSSO doit être représentée par un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour siéger dans le GAL.

Le Président propose de désigner des représentants parmi les conseillers communautaires.

S'agissant d'une désignation de conseillers communautaires dont l'élection au scrutin secret n'est pas rendue obligatoire par les lois et règlements en vigueur, il est possible de procéder à leur désignation au scrutin ordinaire pour autant que l'ensemble des membres du Conseil Communautaire y soit favorable.

### Délibération

**Vu** le dépôt de candidature effectué par le PNR auprès de la Région, concernant le programme LEADER,

**Vu** la mise en place d'un Groupement d'Actions Locales,

**Considérant** la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour ce faire,

Il demande aux membres du Conseil Communautaire :

- **DE DESIGNER** un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de représenter la CCSSO au sein du GAL,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident, afin de représenter la CCSSO au sein du GAL :

- **DE DESIGNER** comme représentant titulaire : Monsieur Jérôme **BASCHER**
- **DE DESIGNER** comme représentant suppléant : Monsieur François **DUMOULIN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: 20 JUIL. 2017  
et de l'affichage le : 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme **BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme **BASCHER**